



CONGRÈS DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

*Communes et département : un duo d'avenir !
La force de la proximité*

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2024

SAINT-JULIEN & ARCEAU (CÔTE-D'OR)



Rénovation du bâti rural

Pour la création d'une Agence nationale de la rénovation rurale

Le potentiel de rénovation ou de reconstruction des cœurs de villages est la réponse première aux enjeux de lutte contre l'artificialisation. S'il n'y a pas de modèle économique, la réhabilitation du bâti, public et privé, existant représente un enjeu majeur dans les zones rurales.

La rénovation du bâti doit s'inscrire dans une perspective d'aménagement globale de son territoire ; la rénovation énergétique en est l'un des volets, mais elle n'en est pas le seul. Avec la création de services localisés dans les campagnes, elle est une contribution aussi avec un effet mécanique sur une réduction de la mobilité grâce à la localisation de fonctionnalités et de services

La démarche de rénovation doit prendre en considération : les spécificités locales et le paysage; l'adhésion des habitants, les besoins des usagers et les usages qui seront faits du bâtiment.

Les Maires Ruraux de France, réunis en Assemblée Générale, appellent à un « Plan Marshall » de rénovation du bâti rural. Une politique « choc » est nécessaire, pour aider les maires à agir dans un monde obnubilé par la concentration des moyens et des investissements en zones denses.

Ils préconisent la création d'une Agence nationale de la rénovation rurale qui prévoit :

- Des financements sur le temps long sont essentiels, ainsi qu'un renforcement de l'information sur les dispositifs existants (prêts, ...) contournant la frilosité des opérateurs bancaires.
- De l'ingénierie pour accompagner les élus de communes rurales tout au long de la mise en œuvre du projet : du pré-diagnostic à l'achèvement des travaux, dans les relations avec les ABF ou la préemptions de biens privés vacants.
- Renforcer l'information sur les coopérations possibles et les offres disponibles (EPF, CAUE, syndicat d'électricité...) ou sur les matériaux biosourcés
- Un toilettage des normes bâtimentaires apparaît en outre nécessaire, qu'il s'agisse par exemple des études thermiques, ou des exigences des Bâtiments de France.

Le traitement du bâti public et notamment scolaire représente un enjeu spécifique en matière de rénovation de bâtiment. Les écoles c'est 50% du patrimoine public, en majorité, construites il y a plusieurs décennies, en particulier dans les années 70.